



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Journée d'information
« les contrôles en exploitations agricoles »
LEGTA Edgar Faure de Montmorot

18/05/2017

LES CONTRÔLES

EN EXPLOITATIONS AGRICOLES

Journée d'information au LEGTA Edgar Faure de Montmorot

18 mai 2017

Programme de la journée

direction
départementale
des territoires
du Jura

Matinée :

I- Les contrôles relatifs à la PAC (hors environnement)

Interventions : DDT, ASP, DDCSPP et DRAAF

II- Les contrôles au titre du code de l'environnement (y compris PAC)

Interventions : DDT, AFB (ex. ONEMA), ONCFS et DDCSPP

III- Les autres contrôles

Interventions : MSA et DIRECCTE

Après-midi :

Succession de 7 ateliers, en groupes restreints

Les ateliers de l'après-midi

1- le local de stockage des produits phytosanitaires et le registre phytosanitaire

DRAAF/SRAI / local à phytosanitaires de l'exploitation

2- le contrôle technique obligatoire des pulvérisateurs

DRAAF/SRAI / cour de l'exploitation

3- la santé animale DDCSPP / local pharmaceutique de l'exploitation

4- l'identification animale DDCSPP / stabulation de l'exploitation

5- les contrôles « environnement » PAC et hors PAC

DDT/SEREF- AFB – ONCFS / salle 1

6- les contrôles des surfaces et les visites prorata

ASP / salle 2

7- les conséquences des contrôles sur les aides

DDT/SEA / salle 3

**Rendez-vous dans le hall après le repas
pour constituer les groupes**

Programme de la journée

direction
départementale
des territoires
du Jura

**Les diaporamas
seront disponibles
sur le site de la préfecture :**

www.jura.gouv.fr

Journée d'information

« les contrôles en exploitations agricoles »

LEGTA Edgar Faure de Montmorot



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

I- Les contrôles relatifs à la PAC

- **Généralités** (DDT)
- Contrôles « surfaces » (ASP)
- Contrôles « RDR hors-surface » (ASP)
- Contrôles « animaux » (ASP et DDCSPP)
- Contrôles « santé des végétaux » (DRAAF)

Journée d'information

« les contrôles en exploitations agricoles »

LEGTA Edgar Faure de Montmorot

Contrôles PAC – Généralités : Objectifs des contrôles

Les contrôles sont une **contrepartie obligatoire** aux aides perçues par les exploitants agricoles. Ils permettent de vérifier :

- la **conformité des demandes d'aide**
- le **respect des exigences relatives à la conditionnalité des aides** en matière de bonnes conditions agro-environnementales (BCAE), d'environnement, de santé-productions végétales, de santé-productions animales et de protection animale

Contrôles PAC – Généralités : Organisation générale

L'organisation et le nombre de contrôles sont fixés par la réglementation communautaire (*contrôles inopinés avec possibilité de prévenir au maximum 48h à l'avance*)

- **DDT :**
 - **coordonne les contrôles, permettant notamment de limiter le nombre d'exploitations visitées** (couplage des contrôles sur une même exploitation, par exemple surfaces et BCAE)
 - **gère les suites à donner aux contrôles**
- **ASP, DDCSPP, DDT et DRAAF :** effectuent des **sélections d'exploitations et réalisent les contrôles**
- **ASP :** effectue le **paiement des aides**

Contrôles PAC – Généralités : Différents modes de sélection

Les exploitations doivent être sélectionnées :

- par **tirage aléatoire** pour 20 à 25 %
- sur la base d'une **analyse de risques** pour 75 % à 80 %, qui revêt **2 formes** :
 - la **sélection orientée** provenant de l'identification d'un dossier pour un motif précis (refus de contrôle, fausse déclaration, anomalie suspectée lors de l'instruction, dépôt de plainte,...)
 - la **sélection par analyse de risques** selon des facteurs de risques spécifiques aux aides demandées ou domaines à contrôler (considérations sanitaires, nombre d'animaux, absence de contrôle récent...)

Contrôles PAC – Généralités : Différents types de contrôles (1/4)

5 types de contrôles réalisés par 4 organismes :

| « ANIMAUX » | |
|---|--|
| Domaines contrôlables / taux de contrôle (% par rapport au nombre de bénéficiaires) | Organisme de contrôle |
| <p><u>Conditionnalité des aides</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - identification / 3% (conditionnalité + règlement identification) - santé-productions animales / 1% (notification des maladies, lutte contre les ESST, paquet hygiène et utilisation de substances interdites) - protection animale / 1% <p><u>Éligibilité des aides</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - aides ovines et caprines (AO/AC) / 10 % - aides bovines / 5 % : aide aux bovins allaitants (ABA), aide aux bovins laitiers, (ABL) et aide aux veaux sous la mère (VSLM) | <p>ASP</p> <p>DDCSPP</p> |

Contrôles PAC – Généralités :

Différents types de contrôles (2/4)

| « SURFACES » | |
|---|-----------------------|
| Domaines contrôlables / taux de contrôle (% par rapport au nombre de bénéficiaires) | Organisme de contrôle |
| <p><u>Conditionnalité des aides</u> : BCAE / 1 %</p> <p><u>Éligibilité des aides</u> / 5 % (pour chaque aide)</p> <ul style="list-style-type: none">- 1^{er} pilier (aide découplée notamment)- 2nd pilier (ICHN, MAEC et AB) | ASP |

Contrôles PAC – Généralités :

Différents types de contrôles (3/4)

« Règlement de développement rural hors surface »

**Dispositifs contrôlables /
Taux de contrôle : 5 % des dépenses FEADER**

**Organisme
de contrôle**

- aide à l'installation, aide à la construction, la rénovation et l'aménagement des **bâtiments d'élevage**
- aide aux investissements en faveur de la **performance énergétique** des exploitations agricoles
- aide aux investissements en faveur d'alternatives pour la **réduction des intrants**, etc...

ASP

- **visite sur place** : pour valider la demande de paiement ou la confirmation de versement pour les prêts bonifiés (ne peut être assimilée à un contrôle sur place)
- **contrôle sur place** : pour vérifier la réalité et la conformité de l'opération

Contrôles PAC – Généralités :

Différents types de contrôles (4/4)

| « SANTÉ-PRODUCTIONS VÉGÉTALES » | |
|--|----------------------------|
| Domaines contrôlables / taux de contrôle (% par rapport au nombre de bénéficiaires) | Organisme de contrôle |
| <p>Conditionnalité des aides : Santé – productions végétales / 1 % (produits d'origine végétale, utilisation des produits phytopharmaceutiques)</p> | <p>DRAAF / SRAI</p> |

| « ENVIRONNEMENT » | |
|--|--|
| Domaines contrôlables / taux de contrôle (% par rapport au nombre de bénéficiaires) | Organisme de contrôle |
| <p>Conditionnalité des aides : Environnement / 1 % (directives oiseaux, habitats et nitrates)</p> | <p>DDT</p> <p>DDCSPP (ICPE régimes autorisation et enregistrement)</p> |

Contrôles PAC – Généralités :

Nombre de contrôles à réaliser et nombre d'exploitations contrôlées

Moins d'exploitations contrôlées que de contrôles à réaliser (couplage de contrôles sur une même exploitation)

| Types de contrôle | Nombre contrôles à réaliser en 2015 | Nombre exploitat° contrôlées en 2015 | Nombre contrôles à réaliser en 2016 | Nombre exploitat° contrôlées en 2016 |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| SURFACES | 271 | 120 | 252 | 103 |
| ANIMAUX | 184 | 115 | 173 | 98 |
| CONDITIONNALITÉ domaine « ENVIRONNEMENT » | 20 | 20 | 20 | 20 |
| CONDITIONNALITÉ domaine « SANTÉ - PRODUCTIONS VÉGÉTALES » | 20 | 20 | 20 | 21 |
| TOTAL | 580 | 275 | 465 | 242 |

Contrôles PAC – Généralités : Pénalités financières / conditionnalité

- Toutes les anomalies ne génèrent pas de pénalité financière

Systeme d'avertissement précoce : non application d'une réduction en cas de constat d'un non-respect « mineur », sous condition de remise en conformité dans un délai fixé (*sauf de manière rétroactive en cas de nouveau contrôle réalisé dans les 2 ans suivant l'année du contrôle initial si le non-respect mineur n'a pas été corrigé dans le délai*)

Nombre d'exploitations ayant fait l'objet d'une fiche d'avertissement précoce :

| Types de contrôle | En 2015 | En 2016 |
|--------------------|---------|---------|
| Santé des végétaux | 5 | 5 |
| Animaux | 58 | 68 |

Contrôles PAC – Généralités :

Impact des contrôles sur le montant des paiements des aides PAC 2015

Aides surfaciques / aides découplées

1855 exploitations bénéficiaires

| Type d'aide | Montant sans sanction (€) | Réduction SIGC (€) | Réduction pour non déclaration de parcelles (€) | Montant net (€) | % sanction |
|-------------------------------|---------------------------|--------------------|---|-----------------|------------|
| Paiement de base | 19 533 161 | 10 805 | 17 | 19 522 340 | 0,06 |
| Paiement redistributif | 2 674 042 | 913 | 6 | 2 673 123 | 0,03 |
| Total | 22 207 203 | 11 718 | 23 | 22 195 463 | 0,05 |

Contrôles PAC – Généralités :

Impact des contrôles sur le montant des paiements des aides PAC 2015

Aides surfaciques / aides découplées (suite)

Suite aux contrôles sur place (CSP), aux visites rapides (VR) et contrôles administratifs (CA) (1961 déclarations surfaces) :

- **612 ha ont été ajoutés aux déclarations**
- **261 ha ont été retirés aux déclarations**
- ⇒ Surface admissible déclarée : 184 317 ha
- ⇒ Surface admissible constatée : 184 709 ha

- Les plus grosses surfaces retirées suite aux CSP et VR concernent les groupements pastoraux

- Suite au CA, les surfaces retirées concernent les doublons

Contrôles PAC – Généralités :

Impact des contrôles sur le montant des paiements des aides PAC 2015

Aides surfaciques / paiement vert

1855 exploitations bénéficiaires

| | Nombre dossiers | Montant réfaction |
|--|-----------------|---------------------|
| Non respect diversification des cultures | 11 | 10 340 € |
| Non respect du taux de SIE | 44 | 36 094 € |
| Non maintien des prairies sensibles | 36 | 4 725 € |
| Total réfaction | 91 | 51 159 € |
| Montant total paiement vert brut | | 12 032 595 € |
| Montant net paiement vert | | 11 981 436 € |
| % réfaction | | 2,6 % |

Contrôles PAC – Généralités :

Impact des contrôles sur le montant des paiements des aides PAC 2015

Aides surfaciques/Aides couplées :

678 aides attribuées ; 5 983 ha

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Montant total paiement brut | 809 087 € |
| Sanction SIGC (2 dossiers) | 3 374 € |
| Montant total paiement net | 805 713 € |
| % sanction | 0,42 % |

Aides surfaciques/ICHN : 1034 aides attribuées

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Montant total paiement brut | 11 623 964 € |
| Sanction SIGC (6 dossiers) (CSP) | 1 160 € |
| Montant total paiement net | 11 652 804 € |
| % sanction | 0,01 % |

Contrôles PAC – Généralités :

Impact des contrôles sur le montant des paiements des aides PAC 2015

Aides animales

| aide | Nbre dossiers éligibles | Paiement avant sanction | Sanction | Paiement après sanction | % sanction |
|------------|-------------------------|-------------------------|--|-------------------------|------------|
| ABA | 233 | 1 453 919 € | 4517 € (1 dossier) + 521 € (3 dossiers) | 1 448 881 € | 0,35 % |
| ABL | 933 | 2 822 791 € | 0 | 2 822 791 € | 0 |
| AO | 49 | 179 974 € | 0 | 179 974 € | 0 |
| AC | 25 | 21 838 € | 592 € (2 dossiers) | 21 246 € | 2,8 % |

Contrôles PAC – Généralités : Augmentation du nombre de contrôles

La réglementation communautaire prévoit une **augmentation du nombre de contrôles** (éligibilité des aides animales et au titre de la conditionnalité des aides) lorsqu'un **niveau significatif de non-conformités ont été constatées au cours de la campagne précédente** (cf. art. 35 et 68 du R.809/2014).

Contrôles PAC – Généralités : Refus de contrôles

« une demande d'aide ou une demande de paiement est rejetée si le bénéficiaire ou son représentant empêche la réalisation d'un contrôle sur place, sauf dans les cas de force majeure ou dans des circonstances exceptionnelles » (article 59 du R.(UE) n° 1306/2013)

Sont notamment assimilables à un refus de contrôle :

- l'absence de l'exploitant ou de son représentant le jour notifié pour le contrôle
- le refus de l'accès à l'exploitation
- le refus d'accompagner ou de faire accompagner le contrôleur
- l'absence d'assistance au contrôleur pour que le contrôle physique des animaux ou des végétaux puisse être effectué correctement
- les menaces physiques ou verbales
- la présence d'un comité d'accueil...

LE CONTRÔLE FINANCIER DE LA PAC

direction
départementale
des territoires
du Jura

Réunion de la commission départementale
d'orientation de l'agriculture (CDOA)
Contrôles des aides de la PAC

| Organisme de contrôle | Type de contrôle / audit |
|--|--|
| Organisme payeur : ASP | Contrôles de la dépense avant paiement par l'ASP : vérification de la bonne instruction des dossiers (environ 50 dossiers par an) <i>! Le paiement des dossiers est bloqué dans l'attente d'un contrôle conforme</i> |
| Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP) Organisme national indépendant | Audits de certification des comptes des organismes payeurs : vérification de la bonne application des procédures (environ 5 dossiers par an) |
| Commission européenne | Audits de conformité : vérification de la régularité de la dépense communautaire et de la fiabilité des systèmes de gestion et de contrôle mis en place par les États membres |
| Cour des comptes européenne | Audits financiers (déclaration annuelle d'assurance) : vérification de la légalité et régularité des paiements effectués par la commission européenne (contrôle administratif et visite sur place chez les bénéficiaires) |

Ces contrôles et audits peuvent générer des refus d'apurement.

I- Les contrôles relatifs à la PAC

Généralités

QUESTIONS / RÉPONSES

MERCI

POUR VOTRE ATTENTION

Journée d'information au LEGTA Edgar Faure de Montmorot

18 mai 2017